



DÉCLARATION SUR L'HONNEUR EN L'ABSENCE D'UN CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e) attestant que mon enfant,
..... ne pourra pas venir du
au(préciser les dates).

Comme précisé dans le règlement de la cantine, le 1^{er} jour d'absence sera facturé, tandis que les repas des jours suivants seront décomptés. La Mairie se chargera d'annuler les repas concernés.

En revanche, si votre enfant reprend l'école plus tôt que prévu, il ne pourra malheureusement pas être accueilli à la cantine.

Fait à Terssac, le

Signature :